



Factures d'électricité : le rattrapage atteindra près d'un milliard d'euros

AFP, le 03.10.2016

Le rattrapage des prix qui devra être appliqué par EDF à plus de 28 millions de clients soumis à ses tarifs réglementés de vente d'électricité atteindra près d'un milliard d'euros.

Le rattrapage des prix qui devra être appliqué par EDF à plus de 28 millions de clients soumis à ses tarifs réglementés de vente d'électricité (bleus résidentiels et verts) atteindra près d'un milliard d'euros, selon deux arrêtés publiés au Journal officiel.

Ce rattrapage des tarifs pratiqués entre le 1er août 2014 et le 31 juillet 2015 découle de la décision mi-juin du Conseil d'Etat, annulant deux arrêtés qui avaient entraîné un gel puis une hausse de 2,5% des tarifs réglementés au 1er novembre 2014, la jugeant insuffisante.

Pour les particuliers, abonnés au tarif bleu résidentiel, le rattrapage s'élèvera à 30 euros, soit un montant global de 814 millions d'euros, détaille une délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), également publiée dimanche au JO.

Après la décision du Conseil d'Etat, la ministre de l'Energie Ségolène Royal avait indiqué que ce rattrapage serait réparti sur 18 mois pour étaler son impact sur la facture des consommateurs.

Pour les consommateurs abonnés au tarif vert (professionnels gros consommateurs), formule tarifaire qui n'existe plus depuis le 1er janvier dernier, le rattrapage atteindra 184 millions d'euros. **Au total, le rattrapage atteint donc 998 millions d'euros.** □